CHAMBRE

prise en considération

du rapport

Amendement nº _______

Projet de loi nº 49

Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives

NOUVEL ARTICLE 140.7

L'article 140.7 est modifié par l'insertion, après « logements locatifs », de « à but non lucratif ».